



COMITÉ NATIONAL DE CONCERTATION DES ARS 28 janvier 2025

ORDRE DU JOUR

- 1/ Déclaration préalable UNSA
- 2/ Situation de l'ARS Mayotte
- 3/ Situation financière des ARS
- 4/ Questions diverses

Le CNC était présidé par **Sophie LEBRET**, Secrétaire générale des ministères des affaires sociales (SGMAS), assistée de la DRH ministérielle (DRHM) et de la Direction financière, des achats et des services (DFAS).

.....

1/ Déclaration préalable UNSA

L'**UNSA** présente ses meilleurs vœux pour 2025.

Notre organisation a demandé une relance constructive en 2025 du dialogue social, ainsi que des précisions sur la situation financière des ARS, les suppressions de postes et la révision des missions. Elle a aussi demandé d'être informée sur la situation des agents de l'ARS Mayotte et les moyens et renforts déployés sur ce territoire à la suite des événements climatiques récents (**cyclone Chido**).

**Vous trouverez le texte intégral de notre déclaration préalable
Sur notre site internet au lien suivant :**

www.federation-uns-sante-cohesion-sociale.fr

2/ Situation de l'ARS Mayotte

Le Secrétaire général de l'ARS Occitanie venu en renfort à Mayotte fait une présentation de la situation et des réponses apportées aux agents de l'ARS :

- ❖ Versement en cours d'une aide financière exceptionnelle inconditionnelle de 2.000€ à l'ensemble des agents ;
- ❖ Accompagnement psychologique de court terme proposé aux agents par QUALISOCIAL et complété d'un système de traduction. L'ARS Mayotte prévoit d'adhérer au marché national conclu avec ce prestataire ;
- ❖ Entretiens cliniques proposés par un psychologue de l'ARS nouvelle Aquitaine venu en renfort ;
- ❖ Accompagnement à long terme par l'agent de prévention venu en renfort de l'ARS La Réunion (élaboration d'un plan d'actions) ;
- ❖ Distribution individuelle de bouteilles d'eau et de 140 bâches pour les toitures endommagées des habitations des agents ;
- ❖ Reconduction des contrats de travail des agents chargés de la lutte antivectorielle et examen des demandes de rapatriement des agents qui le souhaitent vers la métropole ou La Réunion (environ 15 personnes pour un effectif de près de 140 agents à l'ARS de Mayotte).

Deux organisations syndicales ont déposé un préavis de grève mais qui a été suspendu, dans l'attente de la mise en œuvre concrète de ces mesures et du retour à Mayotte du DG de l'ARS.

La DRH indique que près de 40 dossiers de demande d'aide d'urgence ont été réceptionnés au niveau ministériel. Le SGMAS indique que le ministère est également intervenu pour 40 agents de la DDETS de Mayotte. Le dispositif de renfort à l'ARS mobilise environ 60 agents venus de l'ARS de La Réunion et de métropole.

3/ Situation financière globale des ARS

La DFAS rappelle le contexte budgétaire totalement singulier avec l'absence de loi de finances initiale 2025 de l'Etat votée (LFI) et une reconduction des crédits ministériels sur la base 2024. Les ressources mises à disposition des ARS à ce jour correspondent à 25% des crédits de 2024.

La DFAS confirme par ailleurs que, si le vote des crédits par mission relève du niveau législatif, leur répartition au sein des programmes est établie par voie réglementaire. Le Décret 2024-1253 du 30 décembre 2024 comporte bien la fusion des programmes 124 et 155. Ce programme fusionné numéroté 155 relève de la responsabilité de la ministre chargée du travail et des solidarités.

La DFAS confirme les baisses d'effectifs prévues dans les ARS en 2025, notamment 59 postes de renfort SEGUR ainsi que les postes liés aux Jeux Olympiques (JOP).

Concernant la dotation de fonctionnement des ARS, le ministère n'a pas obtenu du ministère du budget un montant équivalent à la dynamique de la masse salariale de chaque ARS. Les ARS peuvent cependant effectuer des reprises de trésorerie pour équilibrer leur budget, y compris pour faire face à des dépenses pérennes en cas de période compliquée. La DFAS n'a pas de visibilité sur la période 2026-2027.

4/ Questions diverses

- ❖ En réponse à l'**UNSA**, la SGMAS indique que le sujet de la simplification des missions des ARS sera inscrit à une prochaine séance du CNC.

- ❖ La DRHM confirme que les promotions des fonctionnaires issues de la campagne 2025 entrent bien en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Elle confirme également que les ARS peuvent appliquer - si elles le souhaitent - les nouveaux barèmes RIFSEEP des corps techniques des ministères sociaux résultant de la circulaire 2024.
- ❖ Concernant le décret statutaire des MISP et PHISP (accès HED), la DRHM confirme que ce projet de décret a reçu un avis favorable du Conseil d'Etat mais que, en raison de l'instabilité gouvernementale, le Secrétariat général du Gouvernement (SGG) ne peut le mettre en place durant la période de loi spéciale sur le budget de l'Etat.

Prochain CNC des ARS : 3 juin 2025

| Représentants UNSA au CNC | | |
|----------------------------------|--|--------------------------------|
| Titulaires | | |
| Emmanuelle SANGNIER | Technicienne sanitaire | ARS Pays-de-Loire |
| Stéphane BERNARD | Inspecteur de l'action sanitaire et sociale | ARS Ile-de-France |
| Thierry MATHIEU | Médecin inspecteur de santé publique | ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| Alexandra FRANCOS | Inspectrice de l'action sanitaire et sociale | ARS Normandie |
| Florence LEPAGNOL | Pharmacienne inspectrice de santé publique | ARS Ile-de-France |
| Suppléants | | |
| Samuel MOOTHEN | Technicien sanitaire | ARS La Réunion |
| Thierry FOUERE | Médecin inspecteur de santé publique | ARS La Réunion |
| Vanessa LORTO | Attachée d'administration de l'Etat | ARS Martinique |
| Vincent CAMPANO | Secrétaire administratif | ARS Auvergne-Rhône-Alpes |
| Carole MORLAN SALESSE | Pharmacienne inspectrice de santé publique | ARS Occitanie |